

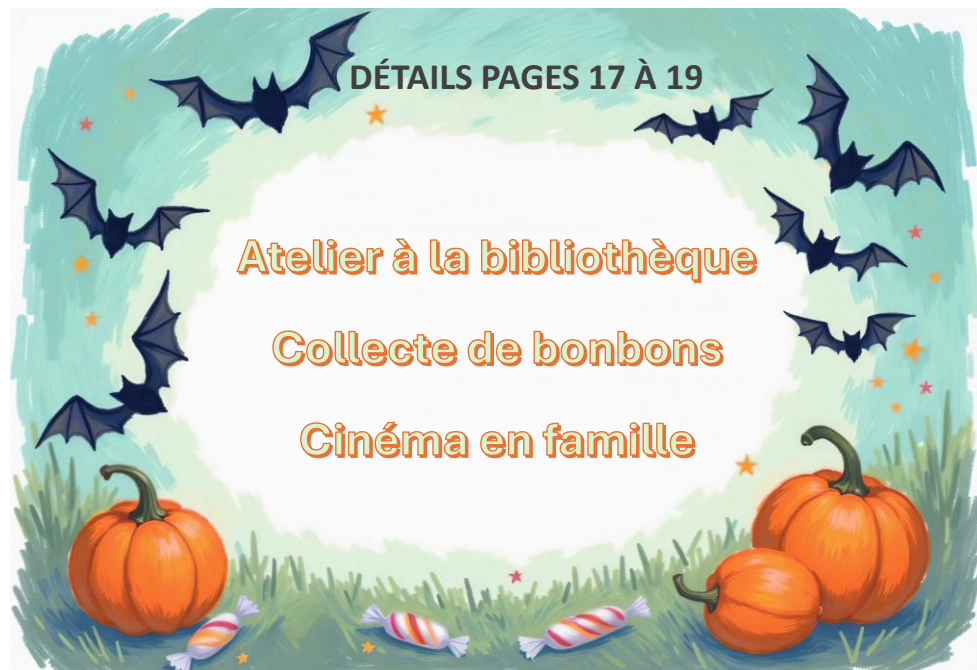
Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2026

À LA UNE



- 3 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 5 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 8 AVIS PUBLIC
- 9 CCU – APPEL DE CANDIDATURES
- 10 TAXES EN SOUFFRANCE
- 11 RAPPELS IMPORTANTS
- 12 BIENVENUE DENIS
- 13 FERMETURE INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
- 13 AVIS AUX CITOYENS ET AUX AGRICULTEURS
- 15 RALLYE DES POMPIERS
- 16 BÉNÉVOLES RECHERCHÉS – PATINOIRE
- 21 GUIGNOLÉE STE-HÉLÈNE ET PANIERS DE NOËL
- 22 DÉNEIGEMENT MUNICIPAL – RECHERCHE DE PERSONNEL



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com



Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot



Loisirs Sainte-Hélène

La Municipalité VOUS INFORME

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLÈRE 1



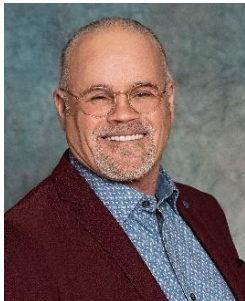
HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024

CONSEILLER 2



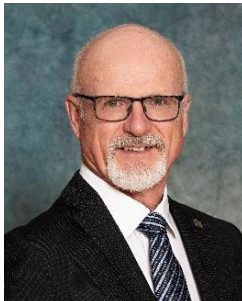
MARTIN DOUCET
450 502-0457

CONSEILLER 3



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

CONSEILLER 4



PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER 5



MICHEL DAIGLE
450 230-2230

CONSEILLER 6



DANIEL PLANTE
819 388-0036

MUNICIPALITÉ

421, 4^e Avenue
450 791-2455

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Micheline Martel, directrice générale
Poste 2240 – dg@sainte-helene-de-bagot.com

Lucie Chevrier, directrice générale adjointe
Poste 2250 – dga@sainte-helene-de-bagot.com

France Beauregard, adjointe à la comptabilité
Poste 2235 – adm@sainte-helene-de-bagot.com

Brigitte Gendron, technicienne administrative
Poste 2340 – info@sainte-helene-de-bagot.com

Martine Lupien, adjointe administrative
Poste 0 – mun@sainte-helene-de-bagot.com

Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 – loisir@sainte-helene-de-bagot.com

François Lapointe, directeur des travaux publics
Poste 2260 – travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

Francis Rajotte, directeur du service incendie
incendie@sainte-helene-de-bagot.com

Raymond Lessard, inspecteur municipal en bâtiment
Poste 2230 – inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com

Horaire : Mardi, mercredi et jeudi, sur rendez-vous

Centre communautaire : 421, 4^e Avenue

Chalet des loisirs : 400, 2^e Rue

Bibliothèque : 670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue



EN CAS D'URGENCE

EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

EXEMPLES D'UNE URGENCE :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Problème de circulation

CONTACTEZ LES TRAVAUX PUBLICS AU

450 250-2481



**Mot du maire
Réjean Rajotte**

Chers citoyennes et citoyens,

Pour commencer, je veux remercier tous ceux qui sont venus au 5 à 7 pour souligner le départ de madame Sylvie Vanasse après 35 années de services à la Municipalité. Celle-ci a vraiment apprécié votre présence. C'était une belle rencontre.

Suite à la fin d'emploi d'un employé, nous avons rapidement pourvu le poste afin d'avoir une équipe complète. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau journalier aux travaux publics, monsieur Denis Godbout, qui sera certes un atout pour nous, par son expérience et sa motivation.

Pour le moment, l'équipe administrative travaille très fort à la préparation du budget, du plan triennal d'immobilisation et de la taxation. Le tout sera analysé et discuté avec le conseil en novembre. En espérant que nous pourrions encore cette année faire de la magie pour maintenir le taux de taxes comme nous l'avons fait les dernières années, ou l'augmenter très peu. Malheureusement, tellement de dépenses sont hors de notre contrôle, telles que la Sûreté du Québec, la MRC, la RIAM et les nombreuses indexations dues à l'inflation. Je peux vous promettre que nous travaillerons comme à l'habitude avec vigilance et toujours dans l'esprit d'une saine gestion des fonds publics.

Merci pour votre confiance.



**Mot de la directrice générale
Micheline Martel**

Chers hélénoises et hélénois,

L'automne est arrivé, les belles couleurs font partie du paysage, ainsi que l'opportunité de déguster de bons produits frais provenant des cultures.

Pour poursuivre cette tradition, nous devons garder les yeux ouverts pour protéger nos agriculteurs, ainsi que nous-mêmes, et ce, principalement sur nos routes. Chaque année, il arrive de graves accidents causés particulièrement par des dépassements de machineries agricoles. C'est vrai qu'ils ne roulent vraiment pas vite, mais ils sont beaucoup plus gros que nous. Soyez à l'affût et surtout patients, car chaque accident évité est probablement une vie sauvée.

Soyons prêts pour les rigueurs du froid qui s'inviteront sous peu dans nos maisons. Si vous avez un chauffage d'appoint, il est temps de penser au ramonage de votre cheminée. Et n'oubliez pas de disposer de vos cendres sécuritairement. Pour le chauffage électrique, assurez-vous que vos calorifères soient libres de tout encombre, une petite attention qui pourrait vous éviter de grands problèmes.

Je vais compléter mon message en parlant de la sécurité des enfants et spécifiquement pour le soir de la cueillette des bonbons d'Halloween. Comme les dernières années, je vous mets encore au défi de rouler le plus lentement et sécuritairement possible ce soir-là, où les petites princesses, les super-héros et les petits monstres hanteront nos chemins.

Pour cet automne, je souhaite à chacun de vous au moins un petit bonheur tous les jours.

Pour un hiver plus doux...

On a un vaccin pour ça!

Le vaccin contre la **grippe** et la **COVID-19** est **gratuit** pour les personnes qui :

- ont 65 ans et plus
- ont un système immunitaire affaibli
- vivent avec une maladie chronique
- sont enceintes

Les personnes âgées de 75 ans et plus peuvent aussi recevoir le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS) gratuitement.

Une clinique mobile sera présente



Date: **1^{er} décembre 2026**



Heures: **De 13 h 30 à 19 h 30**



Lieu : **Chalet des loisirs, 400, 2^e Rue
Sainte-Hélène-de-Bagot**



Prenez rendez-vous dès maintenant

1 877 817-5279

clicsante.ca



Résumé du procès-verbal

6 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 6 octobre 2026 - Résumé de certains sujets.

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
1.2	Période de questions;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
2.1	Ordre du jour – Adoption;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôt;
2.5	États comparatifs annuels – Prendre acte;
2.6	Sommaire du Rôle d'évaluation – Année 2027 – Dépôt;
2.7	Personnes autorisées à des représentations juridiques – Nominations;
2.8	<i>Loi sur les compétences municipales</i> – Personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 – Désignation;
2.9	Visa Desjardins – Responsables et utilisateurs – Autorisation;
2.10	Personnes autorisées à délivrer des constats – Nominations;
2.11	Représentants de la Municipalité auprès d'Hydro-Québec et de Telus – Désignation;
2.12	Desjardins Accès D – Administrateurs principaux – Nominations;
2.13	OHMA – Budget révisé 2026 – Approbation;
2.14	RH – Fin d'emploi pour l'employé numéro 62 – Ratification;
2.15	RH – Ouverture de poste de journalier aux travaux publics – Approbation;
2.16	RH – Journalier aux travaux publics – Embauche;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
3.3	MSP – Responsables des mesures d'urgence – Nominations;
3.4	Incendie – Congrès IAAI – Approbation;
3.5	Sécurité civile – Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Liboire – Renouvellement de prêt de salle en situation d'urgence – Approbation;
3.6	Sécurité civile – Mise à jour octobre 2026 – Adoption;
3.7	Rapport périodique d'activités – Sûreté du Québec – Poste de la MRC des Maskoutains – Dépôt;
4	TRANSPORT
4.1	Rapiéçage – Affectation au Fonds des carrières et sablières – Approbation;
4.2	Balayage des rues – Contrat pour les années 2027-2028-2029 – Octroi;
4.3	Appel d'offres pour des travaux d'asphaltage manuel et mécanique – Octroi;
4.4	Demande citoyenne – Changement de configuration routière pour inverser un passage piéton – 2 ^e Rue – Refus;

5	HYGIÈNE DU MILIEU
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
5.2	Compteurs d'eau – Appel d'offres pour acquisition – Octroi;
5.3	Compteurs d'eau – Installation – Octroi;
5.4	Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, dans une partie de la branche 31 – Adoption;
5.5	MRC des Maskoutains – Entente relative à la gestion de travaux d'entretien sur le cours d'eau rivière Chibouet, branche 33 – Prendre acte;
5.6	Construction d'un nouveau puits – Travaux supplémentaires à l'appel d'offres sur invitation SHB03032026 – Octroi;
5.7	Reconstruction de deux regards en béton armé coulés en place et réfection locale du béton dégradé d'une partie du ponceau existant – Octroi;
5.8	Usine d'eau potable – Système de dosage – Remplacement – Autorisation;
5.9	Contrat d'entretien et d'inspection annuelle des pompes de la Municipalité pour la période de 2027, 2028 et 2029 – Approbation;
5.10	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Budget pour l'exercice financier 2027 – Adoption;
5.11	Responsable de la Municipalité – Article 105 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> (LCM) – Cours d'eau – Désignation;
5.12	Usine de filtration d'eau potable – Remplacement du radiateur de la génératrice – Approbation;
6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
7.1	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Appel de candidatures au poste de représentants des citoyens – Autorisation;
7.2	PIIA – Demande lot numéro 1 956 747 – 406, 4 ^e Avenue – Approbation;
8	TRAVAUX PUBLICS
8.1	Contrat d'entretien des génératrices 2027, 2028 et 2029 – Approbation;
8.2	Programme de prévention de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption;
8.3	Cônes et équipements de sécurité – Acquisition – Approbation;
9	LOISIRS ET CULTURE
9.1	Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation;
9.2	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'autorisation municipale pour effectuer une demande de permis d'alcool – Approbation;

Résumé du procès-verbal

6 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 6 octobre 2026 - Résumé de certains sujets.

9.3	Presbytère – Projet de réparation de maçonnerie – Approbation conditionnelle;
10	AFFAIRES DIVERSES

11	PÉRIODE DE QUESTIONS
12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 États comparatifs annuels – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'état comparatif annuel des revenus et dépenses, incluant la réalisation prévue estimée au 31 décembre 2026, pour l'exercice financier courant, en comparatif de l'année 2025 tel qu'exigé au *Code municipal du Québec*, article 176,4.

2.6 Sommaire du Rôle d'évaluation – Année 2027 – Dépôt

Dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation 2027, pour l'année 2 de l'exercice financier 2026-2027-2028, déposé le 9 septembre 2026 par avis public.

2.16 RH – Journalier aux travaux publics – Embauche

À la suite d'une fin d'emploi, le conseil a procédé à l'embauche d'un journalier aux travaux publics, soit monsieur Denis Godbout, et ce, au taux horaire à l'échelon 4 de la classe de journalier aux travaux publics prévu à la Politique des conditions de travail, à raison de 40 heures par semaine et ses fonctions ont débuté le jeudi 1^{er} octobre 2026.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Les achats autorisés par le conseil pour le Service incendie, avant les taxes applicables, sont l'acquisition de deux (2) boyaux incendie de feux de forêt, au montant de 257,95 \$ chacun; une lumière Milwaukee, au montant de 268 \$; deux (2) batteries Milwaukee, au montant de 288 \$ chacune et une formation de pompier 1 pour l'employée madame Maude Desbiens, au montant de 7 800 \$.

3.4 Incendie – Congrès IAAI – Approbation

Le conseil a autorisé la participation de monsieur Réjean Brouillard au congrès annuel de l'Association internationale des enquêteurs en incendie (IAAI), qui se tiendra à Québec les 19 et 20 novembre 2026, ainsi que le remboursement des dépenses associées.

3.5 Sécurité civile – Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Liboire – Renouvellement de prêt de salle en situation d'urgence – Approbation

Dans le cadre de la sécurité civile en cas d'urgence, le conseil a renouvelé le prêt de salle à la Municipalité de Saint-Liboire, et ce, pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2030; et que ce prêt soit sans frais de location, à l'exception des frais connexes.

4.1 Rapiéçage – Affectation au Fonds des carrières et sablières – Approbation

Le conseil a affecté un montant de 35 000 \$ pour la dépense de rapiéçage, à partir du Fonds des carrières et sablières, tel qu'il était prévu lors de l'adoption du budget 2026.

4.2 Balayage des rues – Contrat pour les années 2027-2028-2029 – Octroi

Le conseil a octroyé au plus bas soumissionnaire, les Entreprises Myrroy inc., le contrat de balayage de rues pour les années 2027, 2028 et 2029, au taux horaire de 167,00 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à la soumission datée du 9 septembre 2026, pour environ une vingtaine d'heures annuellement.

4.3 Appel d'offres pour des travaux d'asphaltage manuel et mécanique – Octroi

Le conseil a octroyé le contrat pour les travaux d'asphaltage manuel à l'automne 2026 dont des travaux autour des regards et d'autres réparations dans la Municipalité, à l'entreprise Vallières Asphalte inc., au taux à la tonne de 172,00 \$, avant les taxes applicables, et ce, pour un montant maximum pour le projet de 21 000 \$, avant les taxes applicables, soit un maximum de 122 tonnes.

4.4 Demande citoyenne – Changement de configuration routière pour inverser un passage piéton – 2^e Rue – Refus

À la suite d'une demande citoyenne, le conseil a refusé de modifier le côté de l'allée piétonnière dans la 2^e Rue, considérant les faits énoncés à la résolution, donc de préserver l'allée piétonnière existante ainsi que la réglementation actuelle puisqu'il n'y a jamais eu de plainte ni d'incident ni d'accident et qu'il ne réside aucun enjeu de sécurité à cet endroit. Il n'y a donc pas lieu de modifier ce fonctionnement de circulation ni de limiter les places de stationnement en bordure de rue.

5.2 Compteurs d'eau – Appel d'offres pour acquisition – Octroi

Pour assurer le suivi du Bilan de stratégie d'eau potable, le MAMH a demandé à la Municipalité de faire l'installation de 20 compteurs d'eau sur des bâtiments résidentiels pour faire des analyses de débits et de suivis.

Le conseil a octroyé, à la compagnie Gestion CDEDQ inc., le contrat pour l'acquisition de 20 compteurs d'eau et d'un transmetteur, selon les spectres et demandes stipulés à l'appel d'offres, au montant de 7 560 \$, avant les taxes applicables.

5.3 Compteurs d'eau – Installation – Octroi

Le conseil a octroyé à la compagnie Plombexel le contrat pour l'installation de 16 compteurs d'eau, tel qu'il appert à l'offre datée du 21 août 2026, au montant de 3 840 \$, avant les taxes applicables.

Résumé du procès-verbal

6 OCTOBRE 2026

5.4 Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, dans une partie de la branche 31 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Chibouet, dans une partie de la branche 31. Le Règlement est disponible sur le site Internet.

5.5 MRC des Maskoutains – Entente relative à la gestion de travaux d'entretien sur le cours d'eau rivière Chibouet, branche 33 – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'Entente relative à la gestion de travaux d'entretien sur le cours d'eau rivière Chibouet, branche 33 entre la MRC des Maskoutains et la MRC d'Acton pour des travaux qui seront faits sur une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

5.6 Construction d'un nouveau puits – Travaux supplémentaires à l'appel d'offres sur invitation SHB03032026 – Octroi

Le conseil a octroyé le contrat de travaux supplémentaires au devis relatif à la construction d'un nouveau puits, à la compagnie Groupe Puitbec, au montant de 33 300 \$, avant les taxes applicables, pour poursuivre les travaux de construction d'un nouveau puits d'essai et de piézomètres, la poursuite du processus de recherche en eau et la réalisation d'essais de pompage, selon les recommandations de l'hydrogéologue.

5.7 Reconstruction de deux regards en béton armé coulés en place et réfection locale du béton dégradé d'une partie du ponceau existant – Octroi

Le conseil a octroyé le contrat pour les travaux de reconstruction de deux regards en béton armé coulés en place et la réfection locale du béton dégradé d'une partie du ponceau existant à l'entreprise Groupe Allen inc., au montant de 228 000 \$, avant les taxes applicables. Ces travaux importants du réseau pluvial seront faits sur le 3^e Rang. Le financement du projet sera fait tel que prévu au PTI par le biais d'une aide financière de 100 000 \$ de la TECQ, d'un montant de 20 000 \$ provenant du budget courant et le solde par une affectation du surplus général.

5.8 Usine d'eau potable – Système de dosage – Remplacement – Autorisation

Le conseil a autorisé le remplacement du système de dosage pour le chlore à l'usine de filtration d'eau potable par la compagnie Chem Action, au montant de 5 248 \$, avant les taxes applicables, pour assurer le bon fonctionnement et éviter des pertes de chlore à l'usine.

5.9 Contrat d'entretien et d'inspection annuelle des pompes de la Municipalité pour la période de 2027, 2028 et 2029 – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat pour l'inspection et l'entretien des six (6) pompes de la Municipalité, à la compagnie Pompex inc., pour une période de trois (3) ans aux montants forfaitaires suivants, soit 3 713 \$ pour l'année 2027, 3 973 \$ pour l'année 2028 et 4 251 \$ pour l'année 2029, le tout avant les taxes applicables.

5.12 Usine de filtration d'eau potable – Remplacement du radiateur de la génératrice – Approbation

La Municipalité a la responsabilité de prendre tous les moyens nécessaires pour assurer une desserte constante en eau potable, même en cas de panne électrique, et la génératrice doit demeurer fonctionnelle pour s'en assurer, mais le radiateur de la génératrice est actuellement défectueux.

Le conseil a autorisé les travaux de remplacement du radiateur, incluant pièces et main-d'œuvre, au montant de 6 993,80 \$, avant les taxes applicables à la compagnie Drumco énergie inc.

7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Appel de candidatures au poste de représentants des citoyens – Autorisation

Le conseil a autorisé l'affichage de l'appel de candidatures annuel pour deux postes de représentants des citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour la période du 1^{er} mars 2027 au 28 février 2029. Les modalités de présentation de candidatures sont disponibles sur les différents médias de la Municipalité et sur le site Internet.

7.2 PIIA – Demande lot numéro 1 956 747 – 406, 4^e Avenue – Approbation

Le conseil a accordé le permis de construction afin de permettre les travaux proposés dans le document déposé avec la demande de monsieur Éric Leclerc et madame Vicki Therrien, pour le bâtiment principal situé sur le lot numéro 1 956 747. La demande est pour la construction d'un garage attenant à une habitation située dans un secteur PIIA;

8.1 Contrat d'entretien des génératrices 2027, 2028 et 2029 – Approbation

Le conseil a octroyé le contrat pour l'inspection et l'entretien des six (6) génératrices de la Municipalité, au plus bas soumissionnaire, la compagnie Drumco énergie inc., au montant total de 16 285,80 \$ avant les taxes applicables, pour la période de trois ans, soit les années 2027, 2028 et 2029.

8.3 Cônes et équipements de sécurité – Acquisition – Approbation

Par mesure de sécurité lors de travaux et de chantiers, il est primordial d'assurer la sécurité des travailleurs ainsi que des utilisateurs de la route qui passent à proximité des travaux. À cet égard, des ajustements importants étaient nécessaires.

Le conseil a approuvé l'acquisition de l'ensemble des équipements requis pour la sécurité lors de travaux et chantiers, auprès de la compagnie Fusion signalisation inc., au coût de 12 063 \$, avant les taxes applicables.

9.1 Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat des feux d'artifice pour le 26 juin 2027, à Royal pyrotechnie inc., au montant de 12 500 \$, avant les taxes applicables.

La Municipalité

VOUS INFORME

9.3 Presbytère – Projet de réparation de maçonnerie – Approbation conditionnelle

Suite à une discussion avec la MRC des Maskoutains, il y aurait une possibilité d'ajustement de la subvention de mise en valeur du Patrimoine par une aide financière additionnelle. Dans ce cas, il serait opportun de finaliser les travaux en lien avec ce bâtiment, soit les correctifs et travaux de maçonnerie.

Le conseil a octroyé, sous toute réserve et conditionnellement à la confirmation de la subvention par la MRC des Maskoutains, le mandat de travaux de maçonnerie pour l'entretien et les réparations des zones endommagées au presbytère, à la compagnie Briquetage Cordeau et Fils, au montant de 43 755 \$, avant les taxes applicables.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, dans une partie de la branche 31

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 6 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, dans une partie de la branche 31.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 octobre 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



Prochaine séance du
conseil **3 novembre 2026**
au bureau municipal
421, 4^e Avenue
à 19 h 30

AVIS PUBLICS



Pour consulter les avis publics :

- * 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- * 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- * www.sainte-helene-de-bagot.com (onglet Avis publics)



Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Sainte-Hélène-de-Bagot

APPEL DE CANDIDATURES

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à la recherche de candidats et candidates intéressés à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} mars 2027 au 28 février 2029.

Formé conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le CCU est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale, de plan d'aménagement d'ensemble ou sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le conseil municipal.

Ce comité est composé de trois membres du conseil municipal, de quatre citoyens résidant sur le territoire de la municipalité ainsi que du maire et de l'officier municipal en bâtiment, qui agit comme fonctionnaire désigné et secrétaire du comité. Il se réunit à la demande du conseil.

Les personnes intéressées doivent habiter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et montrer un intérêt pour les questions d'urbanisme et d'architecture. Les aptitudes et habiletés recherchées sont :

- Sens éthique et intégrité élevés;
- Connaissance du territoire;
- Capacité de jugement, d'analyse et esprit critique;
- Habileté à communiquer et à partager ses opinions;
- Sens de la collaboration et esprit d'équipe.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir une lettre de motivation explicative au plus tard le lundi 16 novembre 2026, par courriel à info@sainte-helenedebagot.com ou au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène de Bagot, J0H 1M0.

Il est à prendre note que les postes citoyens sont rémunérés à raison de 30 \$ par rencontre du comité et que ledit comité se réunit normalement 6 fois par année, pouvant aller jusqu'à 12 fois au besoin.

Le conseil municipal procédera à la nomination de deux représentants des citoyens au comité en choisissant parmi les candidatures reçues.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 octobre 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Micheline Martel, OMA

La Municipalité VOUS INFORME

SI VOUS AVEZ DES VERSEMENTS DE TAXES EN SOUFFRANCE - IMPACTS POUR DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES



Chaque année, la Municipalité s'adresse aux propriétaires qui accusent un retard de paiement pour les taxes municipales en leur expédiant un dernier avis de rappel avant la fin de l'année.

Les taxes municipales de l'année 2026 doivent être payées en totalité avant le 31 décembre 2026. Si des dossiers indiquent des retards de paiement en début d'année 2027, des procédures sont alors prévues par la Loi pour que le conseil municipal enclenche le processus de mise en vente des immeubles dont les taxes ne sont pas payées.

Le conseil adoptera une résolution, en début d'année 2027, afin de transmettre la liste des propriétés accusant un retard dans le paiement des taxes de l'année 2026, pour autoriser la MRC à procéder à la mise en vente aux enchères, tel qu'il est prévu par la Loi.

Afin d'éviter cette situation ainsi que les frais qui y sont rattachés, il est important de faire le paiement des taxes municipales de l'année 2026 avant le 31 décembre 2026.

En ce qui concerne les avis de mutation ainsi que les taxations supplémentaires transmises durant l'année, vous devez respecter les dates d'échéance mentionnées sur les coupons de vos factures afin d'éviter une mise en vente de l'immeuble.

Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez consulter votre créancier hypothécaire, car des mesures sont généralement prévues à l'acte hypothécaire pour les impôts fonciers.

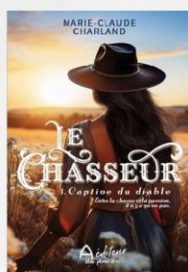
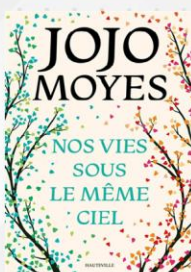
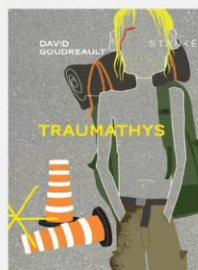
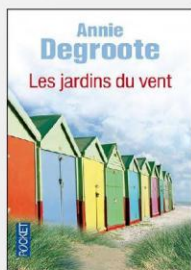
Nous vous remercions de votre collaboration!



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

NOUVEAUTÉS



Notre coin jeunesse s'est refait une beauté avec du nouveau mobilier coloré et confortable, parfait pour bouquiner, feuilleter un album ou simplement profiter d'un bon moment de lecture.

Passez nous voir !

RAPPELS IMPORTANTS



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement numéro 655-2026 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE! OUI, MAIS À QUELLES CONDITIONS?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri ainsi que la structure doivent être démantelés.



BALISES

Ne pas mettre de balises ou de piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.

S'ils sont installés dans l'emprise, la Municipalité se réserve le droit de les retirer.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible, à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours.

Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes NE DOIVENT JAMAIS être déposées dans les bacs! Elles peuvent être disposées sur votre terrain.

La Municipalité VOUS INFORME

BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS



Il y a du sang neuf dans l'équipe des travaux publics!

Le 6 octobre dernier, suite au processus de recrutement, le conseil procédait à l'embauche de monsieur Denis Godbout à titre de journalier aux travaux publics.

Doté d'une volonté sans égale et d'un bagage de connaissances utiles au service des travaux publics, monsieur Godbout sera un allié important pour ses collègues.

Nous lui souhaitons bienvenue dans l'équipe de Sainte-Hélène-de-Bagot!



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON RÉSIDENT	
	Journée complète	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Journée complète	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle – Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle – Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage	Tarif de 35,00 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

LOCATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES	
	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$
Terrain de volleyball OU soccer OU dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de tennis OU pickleball OU skate park	20,00 \$	25,00 \$
Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
À titre privé pour une ligue sportive, une activité familiale ou un événement d'entreprise, les infrastructures sportives peuvent être louées, faisant en sorte d'être réservées à l'usage exclusif du locataire.		
POUR INFORMATION, contactez Martine Lupien au 450 791-2455 poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com		

CALENDRIER DES COLLECTES 2026



OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7							
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		

	Déchets
	Récupération
	Matières organiques
	Gros rebuts
	Résidus domestiques dangereux (RDD)

FERMETURE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

L'automne annonce une fin de saison pour plusieurs infrastructures municipales qui seront fermées pour la saison hivernale.

Semaine du 2 au 6 novembre :

- Démontage du dek hockey
- Démontage du skatepark

Semaine du 9 au 13 novembre :

- Démontage des terrains de tennis (filets et toile)
- Démontage du terrain de baseball (buts, marbre et estrades)
- Démontage du terrain de volleyball
- Retrait des supports à vélos



Crédit photo : Patrick Roger, photographe

AVIS AUX CITOYENS ET AUX AGRICULTEURS



Chaque printemps et chaque automne, la Municipalité doit rappeler aux citoyens et aux agriculteurs l'importance de protéger nos plans d'eau potable.

La municipalité est desservie par 2 puits et il est impératif que tous reçoivent l'information pour assurer la sauvegarde de cette ressource nécessaire à la vie.

En cas d'urgence, comme lors d'un déversement, l'épandage de produits non autorisés, etc., contactez immédiatement le 450 250-2481.

L'usage de pesticides et fertilisants, tant en milieu agricole qu'urbain, est soumis à des exigences particulières à proximité des sources d'eau potable, tel que présenté sur les cartes. Les produits décrits ci-dessous sont interdits :

Ingrédients actifs interdits :

Insecticides

- | | | |
|-----------------|-----------------|-----------|
| - Carbaryl | - Clothianidine | - Dicofol |
| - Imidaclopride | - Malathion | |

Fongicides

- | | | |
|-------------|--------------|----------------------|
| - Bénomyl | - Captane | - Chlorothalonil |
| - Iprodione | - Quintozène | - Thiophanate-méthyl |

Herbicides

- | | | |
|------------------------|---|---------------------------|
| - 2,4-D sels de sodium | - Chlorthal diméthyl | - Mécoprop, formes acides |
| - 2,4-D esters | - MCPA sels d'amine | - Mécoprop, sels d'amine |
| - 2,4-D formes acides | - MCPA sels de potassium ou de sodium | |
| - 2,4-D sels d'amine | - Mécoprop sels de potassium ou de sodium | |

Vous pouvez également consulter le *Plan de protection des sources d'eau potable* afin de trouver toutes les informations pertinentes au rôle de chacun, de même que les cartes, notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, sous l'onglet *Environnement/Rapports – eau*. Le document se nomme *Avis aux citoyens et agriculteurs*.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

VOUS INFORME

PISCINE ET SPA

Si vous avez retiré une piscine ou un SPA de votre terrain, veuillez aviser l'inspecteur en bâtiment afin qu'il puisse corriger votre dossier et retirer le code des taxes applicables pour l'année suivante, le cas échéant.

Si vous voulez ajouter une piscine ou un SPA, vous devez communiquer avec l'inspecteur en bâtiment pour obtenir un permis. Veuillez vous référer au texte sur les piscines résidentielles qui suit.

PISCINES RÉSIDENTIELLES : FINIS LES DROITS ACQUIS

Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres). Adressez-vous d'abord à votre Municipalité pour faire une demande de permis de construction de piscine ou d'une installation connexe (clôture, plateforme, terrasse, etc.).

Le Règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date de mise en place. Les propriétaires d'une piscine qui bénéficiaient auparavant d'une exemption ont jusqu'au 30 septembre 2027 pour mettre aux normes leurs installations. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Il est toutefois important de vous adresser à votre Municipalité avant de procéder à toute installation concernant une piscine. Celle-ci pourra valider la conformité de votre projet et vous accorder le permis nécessaire à l'exécution de vos travaux.



PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION



Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction. Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autres travaux. L'inspecteur en bâtiment est la seule personne qui délivre ce genre de permis.

Pour plus d'information ou pour obtenir un permis, contactez monsieur Raymond Lessard, inspecteur en bâtiment, au 450 791-2455 ou à inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com.

RETOUR DES CLÉS DE TENNIS ET DE PICKLEBALL



Crédit : Patrick Roger, photographe

Il reste encore de belles journées pour jouer au tennis et au pickleball.

Rappelez-vous que vous devez rapporter votre clé au plus tard le jeudi 5 novembre 2026 afin qu'on vous remette votre dépôt de 20 \$, et ce, en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles. Bonne fin de saison à tous!

RALLYE DES POMPIERS

Dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies, le Service incendie a organisé un rallye des pompiers dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Compte tenu du taux de participation et des nombreuses réponses reçues, l'activité a été appréciée par la population. L'objectif du rallye était de trouver et résoudre les énigmes sur différentes affiches installées à travers la municipalité afin de compléter une grille de mots croisés.

Les participants couraient la chance de gagner un chandail de pompier. Au total, 10 chandails ont été tirés au sort parmi les participants.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'école Plein-Soleil pour sa précieuse collaboration, ainsi que nos pompiers pour leur implication dans la réalisation de cette activité.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé et contribué au succès de ce rallye!



REMERCIEMENTS À PROMUTUEL ASSURANCE BAGOT

Depuis l'implantation du programme des Petits pompiers, Promutuel Assurance Bagot s'implique auprès des jeunes de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en offrant de généreuses commandites pour eux.

Dans le cadre de ce programme, en plus du don fait pour la cohorte de 2026, ils ont fait un don exceptionnel de 8 extincteurs pour les pratiques.

Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur appui à la relève de nos futurs pompiers.



AVIS DE RECHERCHE

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS
POUR DÉNEIGER ET
ARROSER LA PATINOIRE À
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ,
CONTACTEZ FRANÇOIS LAPOINTE

450 791-2455, POSTE 2260



ATELIER GRATUIT

de décoration de citrouilles
à la bibliothèque municipale
de Sainte-Hélène-de-Bagot



SAMEDI 31 OCTOBRE

9 h 30 à 11 h 30

ENFANTS DE 3 À 9 ANS

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

- Via la page Facebook de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
- Ou en personne à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

Les places sont limitées — Ne tardez pas à réserver votre place!



L'HALLOWEEN ET SA COLLECTE DE BONBONS

Le samedi 31 octobre prochain aura lieu la collecte de bonbons, de 17 h 30 à 19 h 30.

Encore cette année, le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot vous accueillera dans le couloir hanté du presbytère pour vous donner des bonbons! Prendre note que l'entrée du couloir se fera par la porte sur le côté du presbytère.

Nouveauté : Le Comité des bénévoles de la bibliothèque vous attendra également pour vous remettre des friandises à la bibliothèque municipale au 670, rue Principale. L'entrée se trouve sur la 6^e Avenue. Nous ne sommes pas responsables des frousses et des sursauts!

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.



LA SÛRETÉ DU QUÉBEC VOUS INFORME

Parents et enfants sont invités à la prudence le soir de l'Halloween.

Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons d'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible, car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- ☺ Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents;
- ☺ Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- ☺ Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu ni dans sa voiture;
- ☺ Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- ☺ Traverser les rues aux intersections;
- ☺ Parcourir un seul côté de la rue à la fois.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, et ce, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.



LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

La Municipalité proclame « la Grande semaine des tout-petits » du 16 au 22 novembre 2026, afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société et elle encourage les citoyens à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants.

La rentrée marque le coup d'envoi d'un automne important pour la petite enfance. À l'horizon : la 11^e édition d'une des plus importantes semaines de mobilisation et de sensibilisation pour la petite enfance au Québec, la Grande semaine des tout-petits (GSTP), et la mise en œuvre d'actions stratégiques par le Collectif.

La petite enfance est une période charnière de la vie d'une personne. La littérature démontre qu'elle a des impacts significatifs sur le reste de son parcours de vie. Investir en petite enfance et prioriser les tout-petits dans l'ensemble des politiques publiques engendre des répercussions positives durables sur une société.

Ensemble, faisons de cet automne un moment phare de la petite enfance au Québec! Chaque action compte pour favoriser l'égalité des chances pour tous les tout-petits.





La MRC au service de la population et du territoire depuis 45 ans

MRC DES
MASKOUTAINS

RÉDACTION
CÉCILE GRAILLET

Qu'est-ce qu'elle fait, la MRC des Maskoutains? À quoi sert-elle? Qui la compose? Quels domaines font partie de ses compétences?

Portrait

Située en Montérégie, la MRC des Maskoutains est née le 25 novembre 1981. Sur un territoire de 1312 km², elle regroupe 17 municipalités :

- La Présentation, Saint-Barnabé-Sud
- Saint-Bernard-de-Michaudville
- Saint-Damase, Saint-Dominique
- Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine
- Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe
- Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis
- Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon
- Saint-Valérien-de-Milton.

Cela représente 94 473 habitants, dont les deux tiers habitent la ville-centre de Saint-Hyacinthe. La zone agricole couvre 96,5 % du territoire et on y compte près de 1 100 exploitations agricoles, principalement en grandes cultures et en élevage.

L'administration de la MRC est dirigée par un conseil formé des maires et mairesses de ses 17 municipalités et d'un conseiller municipal de la municipalité d'où provient le préfet, élu pour quatre ans. Ce conseil prend des décisions en collégialité pour répondre au mandat et à la vision stratégique de la MRC. Afin d'assurer une prestation de services de qualité, le conseil est appuyé par une équipe de permanents et de contractuels, représentant une cinquantaine de professionnels.

Mandats et services

Le mandat principal de la MRC repose sur l'aménagement, la planification du développement et l'utilisation de son territoire. Elle assure également la gestion de l'entretien des cours d'eau de toutes les municipalités de son territoire, ce qui représente plus de 2 500 kilomètres de rives. Depuis 2021, elle gère un service d'inspection des bandes riveraines auquel 15 des 17 municipalités ont adhéré.

Les services rendus par les équipes sont vastes et variés car, au fil des ans, la MRC s'est vu confier de nouveaux mandats. Ceux-ci touchent, entre autres, à l'agriculture et l'agroalimentaire, à l'environnement, à l'immigration, à la culture et au patrimoine, au développement social et économique, à l'habitation, aux familles et aux aînés, au transport adapté et collectif, aux parcours cyclables, à la sécurité civile, à la prévention incendie, etc. Pour faciliter l'étude de tous ces dossiers et la prise de décisions, des comités ont été mis en place pour effectuer des recommandations au conseil.

La MRC est aussi porteuse de programmes de soutien financier et d'aide-conseil, que ce soit en rénovation de bâtiments patrimoniaux, en ingénierie des infrastructures, pour la relève agricole et le développement rural, la lutte contre la pauvreté ou pour l'accessibilité aux personnes handicapées. La MRC organise aussi des événements tels que les Matinées gourmandes et l'Espace Découvertes, les Prix Distinction-Famille et autres.

En clair, la MRC est là pour assurer des services d'amélioration des milieux de vie et de cohabitation harmonieuse entre les différentes fonctions du territoire, dans l'intérêt de la collectivité, tout en limitant l'empreinte sur l'environnement. Elle s'engage ainsi à être une région accueillante pour tous et à assurer le développement des activités et la pérennité du territoire.

La MRC diffuse une infolettre mensuelle qui traite de ses activités et de celles de ses partenaires à l'occasion, de même qu'une infolettre pour les aînés diffusée quatre fois par année. Chaque deux ans, elle publie un Guide d'information pour les aînés qui répertorie les organismes et services utiles à cette clientèle. Une nouvelle édition sera disponible sous peu.

Rendez-vous sur le site de la MRC pour vous abonner : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/>



MRCMASKOUTAINS.QC.CA



GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

— EN COLLABORATION AVEC LA PAROISSE STE-HÉLÈNE—

La collecte sera effectuée par des bénévoles qui seront identifiés et qui passeront en voiture de porte en porte.

Un ramassage de dons sera aussi possible à nos 2 stations :
au Bonichoix et au sous-sol de l'église.

PORTE À PORTE

5 DÉCEMBRE
DE 9 H À MIDI

APPORTEZ VOS DONS
AU BONICHOIX OU À LA SACRISTIE
DE L'ÉGLISE (PORTE DE CÔTÉ)

TOUS LES VENDREDIS
DE 9 H À MIDI

Pour les citoyens qui recevront la visite de la Guignolée, voici quelques idées pour bonifier votre don :



Les dons en argent (\$)

Permettent d'offrir des bons d'épicerie pour l'achat de produits frais



Collations

Biscuit, noix, fruit séché, article pour la boîte à lunch



Produits nettoyants

Savon à vaisselle, nettoyant tout usage, savon à linge



Produits d'hygiène personnelle

Savon, shampoing et revitalisant, déodorant, papiers-mouchoirs, papier de toilette, serviette hygiénique, brosse à dent et dentifrice



Conserves | Bien vérifier les dates !

Soupe, fruit, légume, viande, poisson, beurre d'arachide/noix

Les citoyens qui aimeraient faire un don mais qui seront absents sont invités à laisser la nourriture dans des boîtes ou des sacs clairement identifiés « Guignolée », bien en vue sur le pas de leur porte afin que les bénévoles puissent les récupérer.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour ramasser les dons. Ça vous intéresse ?

PANIER DE NOËL

À l'approche des Fêtes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de Noël peuvent en faire la demande avant le 28 novembre.

Communiquez avec monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.

Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!

Soyons généreux sans « faim »!

ORGANISMES PARTENAIRES

DÉNEIGEMENT MUNICIPAL – RECHERCHE DE PERSONNEL

La Municipalité tient à vous informer que son déneigeur a besoin de personnel compétent et motivé pour compléter son équipe pour la saison 2026-2027.

Il s'agit d'une publicité exceptionnelle étant donné l'importance d'avoir des gens d'expérience pour faire le déneigement municipal. La Municipalité souhaite aider son contracteur Transport S. Girard inc. à faire cette promotion.

- Recherche chauffeur (euse), classe 1
- Saison 2026-2027 (Début novembre 2026 à fin mars 2027)
- Déneigement rural et urbain
- Avec expérience
- Heures garanties : 30 h
- Salaire selon expérience

Vous êtes intéressé? Contactez l'entreprise Transport S. Girard inc. par téléphone au 450 791-2526 ou par courriel au transport_s.girard@hotmail.ca.



BOURSE AGRICOLE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

La MRC des Maskoutains rappelle aux entrepreneurs agricoles âgés de 18 à 40 ans qu'ils peuvent déposer leur candidature dans le but d'obtenir une bourse de 12 500 \$.

Les candidats doivent être propriétaires ou en voie de le devenir, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Ils doivent aussi être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour participer, il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC ou sur son site Internet au mrcmaskoutains.qc.ca. Celui-ci doit être accompagné d'un plan d'affaires ou d'une description complète du projet justifiant un besoin de financement et d'une lettre de motivation expliquant les particularités du projet. La date limite pour soumettre les dossiers de candidature est le **13 novembre 2026, avant 16 h 30**.

La Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe est offerte grâce à la contribution de la MRC des Maskoutains et de la Fondation AGRIA, en collaboration avec les partenaires suivants : la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les Syndicats de l'UPA Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, Financement agricole Canada, M^{me} Chantal Soucy, la Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe, le Réseau Agriconseils Montérégie, M. Jean-Bernard Émond, Trouw Nutrition, Promutuel Assurance Bagot, Therrien Couture Joli-Cœur, Agiska Coopérative, Desjardins Entreprises et la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter monsieur Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire, au 450 774-3141, poste 7227.



Bourse agricole
Grande région de Saint-Hyacinthe
2026

Faites comme eux et tentez votre chance !



Marlène Savoie
Sainte-Hélène-de-Bagot — Lauréate 2025



Cédric Bousquet
Saint-Damase — Lauréat 2025



FERMETURE DES ÉCOCENTRES LE 29 NOVEMBRE 2026

Voici quelques astuces pour assurer le bon déroulement de votre visite :

1. Se présenter avec une preuve d'identification, celle-ci est obligatoire;
2. Si vous avez une remorque, respectez les dimensions maximales pour chaque site :
 - Écocentre de Saint-Hyacinthe : dimension maximale des remorques : 4 x 8 pieds;
 - Écocentre d'Acton Vale : dimension maximale des remorques : 5 x 10 pieds;
3. Trier ses matières avant d'arriver;
4. Au besoin, venir accompagner pour disposer des matières dans les conteneurs.



SAINT-HYACINTHE

1880, rue Brouillette

Ouvert les vendredis, samedis et dimanches

De 8 h 30 à 16 h 30

ACTON VALE

68, rue Noël-Lecomte

Ouvert les samedis et dimanches

De 8 h 30 à 16 h 30

Information : RIAM au 450 774-2350 / www.riam.quebec

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DU 19 AU 25 OCTOBRE 2026

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot juge opportun de promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 4RVE, soit : Repenser sa consommation, Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer les résidus ultimes avec lesquels aucune autre option n'est offerte pour l'instant.

La Municipalité croit qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Municipalité invite la population à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de leur environnement, soit par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.



Ce que vos bacs ne vous diront jamais...

144 kg de nourriture gaspillée
par famille québécoise annuellement,
soit l'équivalent de **1 300 \$**.

1,2 million de tonnes d'aliments
comestibles perdus ou gaspillés au Québec.

... je réduis, donc je suis!

Du 19 au 25 octobre 2026, c'est la
semaine Québécoise de réduction des déchets

Pour trouver une foules d'astuces
pour contrer le gaspillage alimentaire
visiter le : www.lovefoodhatewaste.ca/fr.

Programmation complète de la SQRD au www.sqrd.org



... surplus de feuilles?!

Placer le bac brun rempli
de matières organiques en
bordure de rue le jour de
la collecte. Le couvercle
doit être fermé pour
permettre la collecte.

**Puis disposez des surplus
à côté du bac dans :**

- des sacs à feuilles en papier,
- un bac gris, sans
déchets, clairement identifié,
- une petite poubelle ronde
avec poignées.

www.riam.quebec
450 774-2350

[@riam_acton_maskoutains](https://www.instagram.com/riam_acton_maskoutains) [@riamactonmaskoutains](https://www.facebook.com/riamactonmaskoutains)

ORGANISMES PARTENAIRES

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - CALENDRIER DE VIDANGES 2026

Sainte-Hélène-de-Bagot | Du 21 au 26 octobre 2026

Chemin Brouillard, chemin Richard, rue Bélanger, rue Brigitte, rue Edgar, rue Gilles, rue Lachapelle,
rue Lamontagne, rue Nathalie, rang Saint-Augustin, 1^{re} Avenue, 5^e Avenue, 4^e Rang

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENT INUTILES

Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.



Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible, etc., des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que les couvercles de l'installation soient accessibles (clôture débarrée), clairement localisés et dégagés sur leur pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculés sur le côté, sans risquer de les endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de

type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.**

NETTOYAGE DE FILTRE DE FOSSE SEPTIQUE

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) ne fait plus le nettoyage des filtres lors des vidanges d'installations septiques. Les filtres sont trop fragiles.

La RIAM nous a informés que lorsque les filtres brisaient, il y avait des plaintes de citoyens et des demandes de remboursement auprès de la Régie (ou de l'entrepreneur). C'était compliqué à gérer.

Normalement, la vidange d'installation septique se fait aux deux (2) ans, tandis que le filtre devrait être nettoyé deux (2) fois par année. Maintenant, il est de la responsabilité de chaque propriétaire de nettoyer son filtre.

Si vous avez des questions, communiquez avec la RIAM au 450 774-2350 ou visitez leur site Internet au www.riam.quebec.



ORGANISMES PARTENAIRES



Nos activités ont repris. Tous les jeudis à 9 h 45, exercices de mise en forme et à 13 h 30, café-rencontre et jeux de société.

**Jeudi
22 octobre**

Souper FADOQ du mois : Le souper est servi à 18 h. Inscription obligatoire auprès de Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

**Jeudi
12 novembre**

Dîner-conférence : Le dîner est servi à 12 h par Resto 152. Inscription obligatoire auprès de Jean Gauthier au 450 791-2520. Conférencier : André Pelchat. Sujet : Évangéline ou quand le mythe affronte l'histoire...

**Dimanche
6 décembre**

Dîner de Noël : Repas traditionnel des fêtes, suivi de chansons, musique et danse. Billet en vente auprès des membres du CA.

Bienvenue à tous, famille et amis.

Nouveau logo FADOQ Ste-Hélène - « Faire rayonner la force de l'âge »

Les mois de septembre et d'octobre étant les mois de renouvellement et d'adhésion à votre Club FADOQ M016, la campagne se poursuit (fadoq.ca et cliquez Adhésion ou renouvellement). Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter.

La carte FADOQ vous donne droit à des rabais. En voici quelques exemples :

- Restaurants Shaker, St-Hubert, Valentine;
- Assurances auto, habitation et voyage;
- Antirouille métropolitain, Batteries Expert, Hydro Solution;
- Croisière AML, Escapades Memphrémagog, Origine Artisans Hôteliers, Vacances Air Canada, Célébritours, Via Rail et pour le dernier voyage... Complexe funéraire Ubaldo Lalime.

Vous n'avez qu'à présenter votre carte de membre, certaines conditions s'appliquent.

ANNIVERSAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE

Mme Ginette Bazinet	3	Mme Dominique Perreault	9	Mme France Brière	14
Mme Nicole Belval	3	Mme Merlane Tessier	11	Mme Lise Picard	17
M. Jean-Michel Puppynck	4	M. Gilles Bullok	11	M. Gilles Gendron	19
Mme Carole Pelletier	4	Mme Maryse Lamontagne	11	M. Clément Lapierre	20
Mme Sylvie Baillargeon	8	Mme Sylvie Stébenne	12	Mme Francine Parenteau	27

Bonne fête!



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil.

Gratuit et confidentiel. 24h/7jours

Et si on vous disait que votre présence peut réellement changer la vie de quelqu'un?



Découvrez les personnes actuellement en attente d'un bénévole!

Brisons l'isolement, une amitié à la fois

Plus d'information

450 223-1252

www.tumparraine.org

info@tumparraine.org



PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES CITOYENS

- **Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 – www.spadrummond.com
- **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 – www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
 - Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
 - Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 – www.mrcdesmaskoutains.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de services postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 – 655, rue Principale
- **Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401 poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 230-0085
- **Aide aux aînés** :
RADAR : (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaires** : 1 888 454-3998



DÉPUTÉS

Nathalie Boisclair, députée de l'Assemblée nationale du Québec : 1 800 969-3793



Yves Perron, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

- **Cablevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services

PROJ Construction

PROY Inc.

QUALITÉ SERVICE

450 791-2221

PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

Excavation

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03

et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Abattoir L.G. HÉBERT et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

f Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

TRANSPORT

Petit

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | **VICTORIAVILLE** | **DRUMMONDVILLE**
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupepedgp.com

GROUPEDEGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

Érablière L'Autre Versan

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

PAYSAGEMENT Lapierre

RBQ 5592-8188-01

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com





TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcaire-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...) Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location

- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca




Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
avec Walmart



Les entreprises Racicot inc.

450 518-4297

Déneigement

- commercial
- résidentiel

Kiosque à la ferme



La petite Savoie
FERME MARAÎCHÈRE

Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

 La Petite Savoie Ferme maraîchère



COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



VALLIÈRES
R.B.Q.: 5590-4387-01
SPHALTE INC.

Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix, contactez-nous pour vos réalisations extérieures.





Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot



GARAGE DENIS
LORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



RE/MAX RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

LES PETITS MOTEURS ERIC
REPARATION DE PETITS MOTEURS

ERIC BAZINET

819 471-2971
1376, RANG BRODEUR
ST-EUGENE

Fleur de Lys
Clinique d'hygiène dentaire

450 513 2056

SERVICES

- Évaluation générale de la cavité buccale
- Nettoyage dentaire pour toute la famille
- Nettoyage des implants et des prothèses
- Scellants de puits et fissures
- Application de produits désensibilisants
- Blanchiment dentaire (avec ordonnance du dentiste)

« Soins d'hygiène dentaire professionnels, doux et abordables »

2860 boul Laframboise SAINT HYACINTHE

Assurances gouvernementales et autres acceptées

RENDEZ-VOUS EN LIGNE

André Lamontagne
DÉPUTÉ DE JOHNSON
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

☎ 450 546-3251
✉ Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

ALIMENTATION FAMILLE
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

OFFRE D'EMPLOI
PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:

- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard- Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



st-hyacinthetechnopole.com



en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs
de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Profitez d'un **accompagnement**
et d'un **service gratuit**
pour propulser votre **projet d'affaires**
commercial ou industriel.

MA BULLE DE LECTURE

Coffret québécois littéraire et gourmand



Des histoires à dévorer, des produits d'ici à savourer - un coffret mensuel unique.

- Lecture adaptée à vos goûts
- Produits d'entreprises québécoises
- Livraison chaque mois, à la maison



À OFFRIR OU À S'OFFRIR !

mabulledgelecture.ca | @mabulledgelecture

Votre garage de confiance !

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE



844, rue Paul-Lussier
SAINTÉ-HELÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

RÉVEILLEZ VOTRE INTÉRÊT POUR LE REER ET LE CELI

Explorez les possibilités d'une stratégie
d'épargne combinée.

desjardins.com/reerceli

Certaines conditions et modalités s'appliquent.



 **Desjardins**